

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 42T/2024

**OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
PLACE DES MURIERS**

Le Maire de la commune de Bellegarde-en-Forez (Loire)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise SAS VENET ET FILS MACONNERIE, (M. VENET 06.69.48.04.40), 912 Avenue Des Farges – 42210 Bellegarde-En-Forez, chargée d'effectuer des travaux de démolition et de création d'ouverture, à l'entrée de du parking des Muriers, à Bellegarde-En-Forez, à l'intérieur de l'agglomération,

Considérant que pour permettre le bon déroulement du chantier, il convient de réglementer temporairement la circulation des véhicules, à l'intérieur de l'agglomération et estimant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité et éviter toute gêne à la circulation,

ARRETE

Article 1 : La circulation des véhicules se fera sur chaussée rétrécie de l'intersection avec la rue du stade à l'entrée du parking des Muriers, du 13 au 25 Mai 2024.

Article 2 : La signalisation appropriée sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise SAS VENET ET FILS MACONNERIE.

Article 3 : La gendarmerie de Montrond-les-Bains est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'entreprise SAS VENET ET FILS MACONNERIE, à la Gendarmerie de Montrond-les-Bains. Il sera affiché en mairie.

Fait en Mairie le 26 Avril 2024

Le Maire,
Jacques LAFFONT,



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le : 29/04/2024